



**BAREME DES HONORAIRES TTC DE L'AGENCE AU 01 JUILLET 2017**  
**(Calculé sur le montant de la transaction réalisée)**

Jusqu'à 75.000 €	8 %
De 75.001 € à 150.000 €	6,5 %
De 150.001 € à 250.000 €	5,5 %
De 250.001 € à 350.000 €	4,5 %
À partir de 350.001€	4%

Garage 10 % avec un minimum forfaitaire de 1.000 €

Terrain 10 %

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et l'accompagnement jusqu'à la réitération de l'acte authentique devant Notaire. Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion de l'acte authentique.

**Honoraires de gestion locative (location saisonnière)** : 22 % TTC (taxes de séjour non comprise) ou 25% si réservation par le biais de la centrale de réservation.

Carte professionnelle Transaction délivrée par la Préfecture de l'Isère N° 2364 en date du 13 février 2013

Assurance Responsabilité civile : MMA ENTREPRISE

Garantie financière : GALIAN